

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet

Mme les conseillères	Johanne Thibault Josée Marquis
----------------------	-----------------------------------

**ABSENT**

M. le conseiller	Marcel Gautier
------------------	----------------

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2018-120**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Dépôt du rapport de l'usage de l'eau potable et le récapitulatif des points importants;
- 7) Achat de gravier hivernal (100 tonnes);
- 8) Politique des familles et des aînés de Saint-Adelme-Résultats de la consultation publique et plan d'action 2018-2022;
- 9) Formation du Comité de suivi PFA;
- 10) Demande C.P.T.A.Q. Carrière Béton Provincial;
- 11) Colloque de zone-6 septembre;
- 12) Avis de motion;
- 13) Présentation et dépôt d'un projet de règlement;
- 14) Mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal;
- 15) Travaux de carrosserie sur le camion-aile gauche 1 050\$ et porte 2 500\$(première semaine d'octobre);
- 16) Mise en demeure 167, rue Principale;
- 17) Aucune soumission reçu le 30 août 2018 pour l'ajout d'une chambre de mesure de débit-la municipalité ne veut pas retourner en soumission;
- 18) Lignes de rues 7<sup>e</sup> Rang Ouest-La compagnie Multi-Lignes de l'Est 6 004.30\$ taxes en sus;
- 19) Modification de la résolution 2018-160 appui au projet de construction d'une entrée au centre communautaire dans le cadre du fonds de développement du territoire 2018-2019;

- 20) Résolution programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)-Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 7<sup>e</sup> Rang Ouest pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- 21) Transfert le 53 000\$ (environ) prévu pour le pavage du rang 6 Est pour le mettre pour l'ajustement du prix du bitume pour le projet du rang 7 Ouest;
- 22) Décompte n°1 Paiement à Pavage des Monts pour le 7<sup>e</sup> Rang Ouest-1 344 408.19\$;
- 23) Période de questions;
- 24) Fermeture de la séance.

**RÉSOLUTION #2018-121**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-122**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-huit mille huit cent soixante et onze et quatre-vingt-dix-huit cents (68 871.98\$) et les salaires payés au montant de sept milles quatre-vingt-neuf et quarante cents (7 089.40\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-quinze mille neuf cent soixante et un et trente-huit cents (75 961.38\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2018-123**  
**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE ET LE RÉCAPITULATIF DES POINTS IMPORTANTS**

Il est proposé par le conseiller, M. Jeannot Marquis, de prendre acte du rapport de l'usage de l'eau potable et le récapitulatif des points importants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-124**  
**ACHAT DE GRAVIER HIVERNAL (100 TONNES)**

Il est proposé par la conseillère, Mme Johanne Thibault d'autoriser l'achat de gravier hivernal (100 tonnes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-125**  
**POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE SAINT-ADELME-RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET PLAN D'ACTION 2018-2022**

Il est proposé par la conseillère, Mme Johanne Thibault, de prendre acte de la politique des familles et des aînés de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-126**  
**FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI PFA**

Il est proposé par le conseiller M. Clément Gauthier et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelme nomme sur le Comité de suivi de la PFA les personnes suivantes :

Josée Marquis, conseillère municipale et membre du Comité de développement;  
Johanne Thibault, conseillère municipale;  
Anick Hudon, DG;  
Ginette Marquis, Club des 50+et Groupe Amitié;  
Cynthia D'Astous-Marceau, mère et membre du CE de l'école;  
Jeanne-Mance Gauthier, Club des 50+ et Groupe l'Amitié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-127**  
**DEMANDE C.P.T.A.Q CARRIÈRE BÉTON PROVINCIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après, la Commission) doit statuer sur toute demande d'autorisation visant l'agrandissement d'une aire d'exploitation de carrière dans la zone agricole permanente, et, pour ce faire, justifier sa recommandation sur les critères énoncés par la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** Béton provincial Ltée. a déposé un projet d'extension de son aire d'exploitation de 1,87 hectare au Sud-ouest de l'aire actuellement exploitée, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme, en l'occurrence, les parties des lots 358 et 359 du rang V du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité, circonscription foncière de Matane, étant sa propriété sous le matricule 1407-64-4240 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la conformité du projet aux dispositions du règlement de zonage de Saint-Adelme, a été attestée par Mme Laurie Savard, inspectrice en bâtiments pour la municipalité, en date du 29 août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole des sols de ladite propriété est pratiquement nul, soit de classe 7, et que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont grevées par une topographie le rendant très difficile à cultiver et un couvert forestier important ;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune activité agricole n'existe sur cette propriété ni sur les lots avoisinants, lesquels sont déjà voués à l'exploitation minière et forestière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les qualités géologiques particulières du site en justifient l'utilisation et rendent les sites alternatifs à Saint-Adelme moins intéressants pour cette activité,

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permet donc à Béton Provincial Ltée. d'extraire un matériau de très bonne qualité pour assurer la continuité de son activité économique dans La Matanie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement compromise par le projet, en l'absence d'usages agricoles sur le site ou les terrains voisins, ou d'empêchement supplémentaire à la pratique de l'agriculture dans le secteur dû au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la constitution de propriétés de superficies suffisantes pour la pratique agricole n'est nullement compromise par le projet, puisqu'il n'y a pas de morcellement supplémentaire des terrains ou de modification à leurs limites ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Mme Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme recommande à la Commission d'autoriser le projet d'extension de l'aire d'exploitation de la carrière propriété de Béton Provincial Ltée., projet et site décrits en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-128**  
**COLLOQUE DE ZONE-6 SEPTEMBRE**

**CONSIDÉRANT QUE**, Madame Anick Hudon est conviée au colloque annuel de la zone 12 de l'ADMQ qui aura lieu le 6 septembre prochain aux Jardins de Métis, situé au 200, Route 132, Grand-Métis;

**CONSIDÉRANT QUE**, ce colloque a pour but d'approfondir nos connaissances, le colloque se veut une occasion en or pour échanger entre nous et de connaître nos nouveaux confrères et nos nouvelles consœurs de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Jeannot Marquis, d'autoriser Madame Anick Hudon à participer au colloque de l'ADMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Josée Marquis qu'à la prochaine séance du conseil le règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 2018-04 sera modifié.*

*La conseillère Mme Josée Marquis fait la présentation de la modification du règlement numéro 2018-04 sur le Code d'éthique des employés de la municipalité.*

**RÉSOLUTION #2018-129**  
**MANDATER LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller M. Julien Ouellet

**QUE**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-130**  
**TRAVAUX DE CARROSSERIE SUR LE CAMION-AILE GAUCHE 1 050\$ ET PORTE 2 500\$(PREMIÈRE SEMAINE D'OCTOBRE)**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Marquis et résolu de faire réparer la carrosserie du camion 10 roues au montant de 2 500\$ incluant toute la cabine du camion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-131**  
**MISE EN DEMEURE 167, RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par la conseillère, Mme Johanne Thibault, de faire parvenir une mise en demeure au 167, rue Principale pour faire respecter le règlement sur la qualité de vie et sur la sécurité des gens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-132**

**AUCUNE SOUMISSION REÇU LE 30 AOÛT 2018 POUR L'AJOUT D'UNE CHAMBRE DE MESURE DE DÉBIT-LA MUNICIPALITÉ NE VEUT PAS RETOURNER EN SOUMISSION**

Considérant que, la municipalité de Saint-Adelme n'a reçu aucune soumission le 30 août 2018 pour l'ajout d'une chambre de mesure de débit;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Marquis d'attendre au printemps prochain pour retourner en appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-133**

**LIGNES DE RUES 7<sup>E</sup> RANG OUEST-LA COMPAGNIE MULTI-LIGNES DE L'EST 6 004.30\$ TAXES EN SUS**

Il est proposé par le conseiller M. Julien Ouellet d'autoriser la compagnie Multi-lignes de l'Est au montant 6 004.30\$ taxes en sus pour faire les lignes de rues au 7<sup>e</sup> Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-134**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-160 APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 29 août dernier j'ai reçu un courriel de Mme Hélène Marquis de la Corporation des Loisirs de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QU'**il demande d'apporter une modification quant à l'utilisation des fonds de la demande d'aide financière dans le cadre du fonds de développement du territoire 2018-2019 au montant de 3 500\$;

**CONSIDÉRANT QU'**il devait refaire l'entrée de la chiffonnière en bois et en bardeaux d'asphalte;

**CONSIDÉRANT QU'**il voudrait faire une entrée semblable à celle pour descendre au sous-sol et ajouter une porte avec barre panique;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'aura pas de frais additionnels puisque les coûts pour cette option seront moindres que ceux prévus initialement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé la conseillère Mme Johanne Thibault d'autoriser la modification, afin qu'il puisse procéder aux rénovations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-135**

**RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)-LE CONSEIL APPROUVE LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE CHEMIN DU 7<sup>E</sup> RANG OUEST POUR UN MONTANT SUBVENTIONNÉ DE 10 000\$, CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller M. Clément Gauthier que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 7<sup>e</sup> Rang Ouest pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-136**

**TRANSFERT LE 53 000\$ (ENVIRON) PRÉVU POUR LE PAVAGE DU RANG 6 EST POUR LE METTRE POUR L'AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME POUR LE PROJET DU RANG 7 OUEST**

Il est proposé par le conseiller, M. Jeannot Marquis, de faire le transfert du 53 000\$ environ de la programmation de la taxe sur l'essence prévue pour le pavage du 6<sup>e</sup> Rang Est pour le mettre pour l'ajustement du bitume pour le projet du 7<sup>e</sup> Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-137**  
**TECQ 2014-2018**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Marquis et résolu :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2018-138**  
**DÉCOMPTE N°1 PAIEMENT À PAVAGE DES MONTS POUR LE 7<sup>E</sup> RANG OUEST-1 344 408.19\$**

Il est proposé par le conseiller, M. Jeannot Marquis, d'autoriser le paiement au montant de 1 344 408.19\$ le 25 septembre prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2018-139**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Madame Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 septembre 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Jean-Roland, maire*

---

*Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*